



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 133 - JUILLET 2013**

# SOMMAIRE

## **Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur**

### **Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)**

Arrêté N °2013194-0005 - ARRETE accordant la médaille agricole à l'occasion de la promotion d'honneur du 14 juillet 2013 ..... 1

## **Le préfet des Bouches- du- Rhône**

### **Cabinet du Préfet**

Arrêté N °2013191-0009 - accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement ..... 13

### **Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté N °2013192-0012 - Arrêté du 11 juillet 2013 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Zonale de la Police aux Frontières de la Zone Sud Direction Départementale des Bouches- du- Rhône ..... 15

### **Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale**

Arrêté N °2013198-0001 - Arrêté modificatif portant habilitation de la société dénommée «LE TRANSPORT FUNERAIRE » sous le sigle et nom commercial « LTF SA » sise à AIX- EN- PROVENCE (13090) dans le domaine funéraire, du 17/07/2013 ..... 18

### **Secrétariat Général - Direction des Collectivités Locales , de l'Utilité Publique et de l'Environnement**

Arrêté N °2013198-0003 - Arrêté portant liquidation du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière Marseille Saint Charles ..... 21

## **Les autres Directions Régionales**

### **Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Autre - Délégation de signature de la trésorerie des PENNES MIRABEAU au 1er juillet 2013. .... 24





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2013194-0005**

**signé par Pour le Préfet, le Directeur Régional Adjoint Responsable de l' Unité Territoriale  
des Bouches- du- Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et de l' Emploi  
le 13 Juillet 2013**

**Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur  
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de  
l'Emploi (DIRECCTE)  
Unité Territoriale des Bouches du Rhône**

ARRETE accordant la médaille agricole à  
l'occasion de la promotion d'honneur du 14  
juillet 2013



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

DIRECCTE – UT des Bouches du Rhône  
SACIT

**Arrêté**

Accordant la médaille agricole  
A l'occasion de la promotion d'honneur du 14 juillet 2013

Pour le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,  
Préfet des Bouches du Rhône,  
Le Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône  
De la Direction Régionale  
Des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
Provence- Alpes- Côte d'Azur

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la médaille d'honneur agricole ;

VU le Décret 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole  
modifié par le décret n° 2000-726 du 25 juillet 2000 et le décret n° 2001-740 du 23 août 2001 ;

VU l'arrêté du 08 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. Michel BENTOUNSI,  
Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône de la DIRECCTE Provence Alpes Côte  
d'Azur ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2013 :

**A R R E T E**

**Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :**

- **Madame AZCON CELINE**  
CADRE SECTEUR BANCAIRE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT  
AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MARSEILLE
  
- **Madame BERTELA ALINE**  
EXPERT A CAMPUS ASSUR COLLAB, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT  
AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à SALON DE PROVENCE
  
- **Monsieur CHEREL OLIVIER**  
EMPLOYE DE BANQUE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ROGNAC
  
- **Monsieur CORNIGLION JEAN-CHRISTOPHE**  
EMPLOYE DE BANQUE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à PELISSANNE
  
- **Madame DAVID STEPHANIE**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MARSEILLE
  
- **Monsieur DI SCALA JEAN YVES**  
CADRE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES  
PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MARSEILLE
  
- **Monsieur LAURANS ERIC**  
CHARGE DE CLIENTELE PARTICULIERS, CRCAM CAISSE REGIONALE  
CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MARSEILLE
  
- **Madame LEFEVRE LUCARINI SYLVIE**  
CONSEILLER BANCAIRE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à LA ROQUE D ANTHON
  
- **Monsieur MAIRE JEAN PASCAL**  
RESPONSABLE SERVICE ASS, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES-  
VAUCLUSE, AVIGNON.  
demeurant à EYGUIERES

- **Madame PICOLLO VALERIE**  
 SECRETAIRE ASSISTANTE, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE  
 AZUR, MARSEILLE.  
 demeurant à MARSEILLE
  
- **Madame PIROLA BRIGITTE**  
 GESTION POLE QUALITE BANQUE, GROUPAMA MEDITERRANEE,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à AIX EN PROVENCE
  
- **Madame SAVRY MANUELA**  
 DIRECTRICE ADJOINTE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
 MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
 demeurant à CHATEAURENARD
  
- **Monsieur TORRES THIERRY**  
 RESPONSABLE DE SERVICE LOGISTIQUE BANCAIRE, CRCAM CAISSE  
 REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN  
 PROVENCE.  
 demeurant à AIX EN PROVENCE
  
- **Madame TRINQUART ROXANE née CRUNELLE**  
 TECHNICIEN, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
 ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
 demeurant à LA PENNE SUR HUVEAUNE
  
- **Monsieur WATRIPONT WILLY**  
 INFORMATICIEN, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER.  
 demeurant à MARIGNANE

**Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :**

- **Monsieur AMORIBELLO MARC**  
 RESPONSABLE GESTIONNAIRE PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE  
 PROVENCE AZUR, MARSEILLE.  
 demeurant à MARSEILLE
  
- **Monsieur ANDRE ROGER-PIERRE**  
 COORDONNATEUR PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE  
 AZUR, MARSEILLE.  
 demeurant à MARSEILLE
  
- **Monsieur AUBERT PHILIPPE**  
 GESTIONNAIRE CF, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES-VAUCLUSE,  
 AVIGNON.  
 demeurant à NOVES

- **Monsieur BARGIER MARC**  
GESTIONNAIRE PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE AZUR,  
MARSEILLE.  
demeurant à LES PENNES MIRABEAU
- **Monsieur BAVOUX HUGUES**  
RESPONSABLE SERVICE PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE  
AZUR, MARSEILLE.  
demeurant à MARSEILLE
- **Madame BECCARIA ISABELLA**  
CHARGEE PORTEFEUILLE PARTICULIERS, CRCAM CAISSE REGIONALE  
CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à PLAN DE CUQUES
- **Monsieur BONNET PASCAL**  
CADRE BANCAIRE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à PUYRICARD
- **Monsieur CAPARROS ROLAND**  
MANAGER D'EQUIPE COMMERCIALE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT  
AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
- **Madame CARCELLER MARIE-ODILE née REYRE**  
TECHNICIENNE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ARLES
- **Monsieur FEUILLEBOIS ERIC**  
ADMINISTRATEUR RESEAU SYSTEME, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE  
PROVENCE AZUR, MARSEILLE.  
demeurant à MARSEILLE
- **Madame FLORET CATHERINE**  
COORDONNATEUR CF, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE AZUR,  
MARSEILLE.  
demeurant à MARSEILLE
- **Monsieur GENNAI BRUNO**  
COORDONNATEUR CF, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE AZUR,  
MARSEILLE.  
demeurant à MARSEILLE

- **Madame GONCALVES MARTINE née BONIN**  
RESPONSABLE DE SERVICE RECOUVREMENT SPECIALISE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à EYRAGUES
- **Monsieur GRANADOS JEAN-MICHEL**  
CONTROLEUR, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE AZUR, MARSEILLE.  
demeurant à VITROLLES
- **Monsieur HATCHIGUIAN EDGARD**  
OUVRIER, COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST, SALIN DE GIRAUD.  
demeurant à ARLES
- **Madame HOULET CATHERINE**  
ANALYSTE A RECOUVREMENT SPECIALISE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à AIX EN PROVENCE
- **Monsieur IZOPET ROBERT**  
COORDONNATEUR PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE AZUR, MARSEILLE.  
demeurant à AUBAGNE
- **Madame LEGAY MONIQUE**  
TECHNICIENNE LOGISTIQUE, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSEILLE
- **Madame LEVRINO CHRISTIANE**  
COORDONNATEUR PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE AZUR, MARSEILLE.  
demeurant à CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
- **Monsieur MARTINELLI JEAN-PIERRE**  
RESPONSABLE INFORMATIQUE, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER.  
demeurant à AIX EN PROVENCE
- **Madame NOUGUIER NELLY née ALLAIN**  
TECHNICIEN RECOUVREMENT INDUSTRIEL, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à RAPHELE-LES-ARLES

- **Monsieur NOUGUIER REGIS**  
TECHNICIEN DEP FLUX INTERNATION SEPA, CRCAM CAISSE REGIONALE  
CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à RAPHELE-LES-ARLES
- **Madame QUARESIMA ANNIE née NAI**  
RESPONSABLE GESTI ON PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES-  
VAUCLUSE, AVIGNON.  
demeurant à CHATEAURENARD
- **Monsieur SARIS JEAN**  
CADRE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES  
PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MOURIES
- **Monsieur TERZEAN FRANCIS**  
DIRECTEUR DE REGION, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ROGNES

**Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :**

- **Madame AMBLARD MARTINE**  
EMPLOYEE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ARLES
- **Monsieur ARNAUD CLAUDE**  
RESPONSABLE SERVICE, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES-  
VAUCLUSE, AVIGNON.  
demeurant à BARBENTANE
- **Monsieur BERNARD FRANCOIS-XAVIER**  
INFORMATICIEN, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ARLES
- **Madame BERTHELOT ISABELLE**  
RESPONSABLE INSTITUTIONNEL BOUCHES DU RHONE, GROUPAMA  
MEDITERRANEE, MONTPELLIER.  
demeurant à AIX EN PROVENCE
- **Monsieur BERTHOLLE JEAN LOUIS**  
DIRECTEUR DE REGION, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à AIX EN PROVENCE

- **Madame BIANCHI ANNICK née BRUN**  
CADRE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES  
PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ST REMY DE PROVENCE
  
- **Monsieur BOSQUI CHRISTIAN**  
ASSISTANT COMMERCIAL, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MARSEILLE
  
- **Madame CHARRIN ODILE née BERLATIER**  
EMPLOYEE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ARLES
  
- **Madame CIOFFI GEORGETTE**  
GESTIONNAIRE PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE AZUR,  
MARSEILLE.  
demeurant à MARSEILLE
  
- **Monsieur COLAS ANDRE**  
EMPLOYEE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES  
PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MARSEILLE
  
- **Madame DAUMAS CORINNE née POULET**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT  
AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MALLEMORT
  
- **Madame DE LA CRUZ ELISABETH**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ARLES
  
- **Monsieur DEMATTEI FRANCOIS**  
INFORMATICIEN, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ARLES
  
- **Madame DISCAZAUX HELENE**  
SECRETARE ASSISTANTE, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE  
AZUR, MARSEILLE.  
demeurant à MARSEILLE

- **Madame FAURE FABIENNE**  
EMPLOYEE CAAP, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ARLES
- **Madame FERRI JOCELYNE**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à CHATEAURENARD
- **Monsieur FUCILE ANDRE**  
EXPERT EN BAM, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à CORNILLON CONFOUX
- **Monsieur HIBELOT JEAN-LUC**  
CADRE SUPERIEUR, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ARLES
- **Monsieur HOUPLON HENRI**  
RESPONSABLE SERVICE PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE  
AZUR, MARSEILLE.  
demeurant à MARSEILLE
- **Monsieur LACAZE JACQUES**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à BOUC BEL AIR
- **Monsieur LEVY BENOIT**  
DIRECTEUR D'AGENCE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à AUBAGNE
- **Madame LIEUTAUD MARIE-LOUISE**  
SECRETAIRE ASSISTANTE, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE  
AZUR, MARSEILLE.  
demeurant à MARSEILLE
- **Monsieur LOISELLE GERALD**  
OUVRIER HORTICOLE, CLAUSE VEGETABLE SEEDS, PORTES LES VALENCE  
CEDEX.  
demeurant à ST REMY DE PROVENCE

- **Madame MAILLIS HENRIETTE**  
 TECHNICIENNE RECOUVREMENT INDUSTRIEL, CRCAM CAISSE  
 REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN  
 PROVENCE.  
 demeurant à SALINS-DE-GIRAUD
  
- **Monsieur MARCHIO ROBERT**  
 SALARIE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES  
 PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
 demeurant à CABRIES
  
- **Madame MARTEAU JOCELYNE**  
 COORDONNATEUR PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE  
 AZUR, MARSEILLE.  
 demeurant à MARSEILLE
  
- **Monsieur MERKLEN JEAN-MARIE**  
 DIRECTEUR D'AGENCE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
 MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
 demeurant à SALON DE PROVENCE
  
- **Madame MONGIBELLO LEILA**  
 COORDONNATEUR PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE  
 AZUR, MARSEILLE.  
 demeurant à MARSEILLE
  
- **Madame NICOLAI MIREILLE**  
 ASSISTANTE SOCIALE, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE AZUR,  
 MARSEILLE.  
 demeurant à LES PENNES MIRABEAU
  
- **Madame OLIVIER SYLVIE née CEMIRE**  
 EMPLOYEE DE BANQUE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
 MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
 demeurant à LUYNES
  
- **Monsieur POTEY DANIEL**  
 ASSISTANT SELECTIONNEUR, CLAUSE VEGETABLE SEEDS, PORTES LES  
 VALENCE CEDEX.  
 demeurant à CHATEAURENARD
  
- **Madame RUIZ-GARCIA CHANTAL née VERDY**  
 TECHNICIEN PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES-VAUCLUSE,  
 AVIGNON.  
 demeurant à SALON DE PROVENCE

- **Madame SCHNETZLER CATHERINE MARIE**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MALLEMORT
- **Madame SESTIER SYLVIANE**  
RESPONSABLE SERVICE PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE  
AZUR, MARSEILLE.  
demeurant à MARSEILLE
- **Madame SOULET ELISABETH**  
INGENIEUR INFORMATIQUE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT  
AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ARLES
- **Monsieur SPITERI GABRIEL**  
DIRECTEUR D'AGENCE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MARSEILLE
- **Madame VERNE ANNE-MARIE**  
MEDECIN CONSEIL CHEF DE SERVICE, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE  
PROVENCE AZUR, MARSEILLE.  
demeurant à GEMENOS

**Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :**

- **Monsieur ALLARD PATRICK**  
ASSISTANT A LOGISTIQUE BANCAIRE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT  
AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MOURIES
- **Monsieur BLANCHON BERNARD**  
DIRECTEUR D'AGENCE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à MARIGNANE
- **Monsieur CHARLET PHILIPPE**  
ASSISTANT COMMERCIAL, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à EGUILLES
- **Monsieur COEROLI GUY**  
CHARGE PORTEFEUILLE PARTICULIER, CRCAM CAISSE REGIONALE  
CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à CARNOUX EN PROVENCE

- **Monsieur ESTIENNE RENE**  
EMPLOYE DE BANQUE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ST MARTIN DE CRAU
  
- **Monsieur LEININGER DENIS**  
EMPLOYE, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES  
PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à CHATEAURENARD
  
- **Monsieur PAULET CHRISTIAN**  
INFORMATICIEN, CRCAM CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
ALPES PROVENCE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à ARLES
  
- **Madame RAGONERI COLETTE**  
RESPONSABLE SERVICE CF, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE PROVENCE  
AZUR, MARSEILLE.  
demeurant à AUBAGNE

**Article 5 :** M. le Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône de la DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille 13 juillet 2013

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Régional Adjoint  
Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône  
De la DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur

Michel BENTOUNSI



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2013191-0009**

**signé par Le Préfet  
le 10 Juillet 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Cabinet du Préfet  
Services du Cabinet**

accordant des récompenses pour acte de  
courage et de dévouement



**PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**CABINET**  
Mission Vie Citoyenne

---

**Arrêté du 10 juillet 2013  
accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement**

---

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur la proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Des récompenses pour acte de courage et de dévouement sont décernées aux surveillants pénitentiaires de la Maison Centrale d'Arles, dont les noms suivent :

**MÉDAILLE DE BRONZE**

M. Brouke CHERIFI, surveillant brigadier, moniteur de sport  
M. Sylvain FLORENTY, surveillant, moniteur de sport

**MENTION HONORABLE**

M. Daniel GIRALT, premier surveillant

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 10 juillet 2013

*signé*

Michel CADOT



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2013192-0012**

**signé par Autre signataire  
le 11 Juillet 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté du 11 juillet 2013 portant subdélégation  
de signature aux agents de la Direction Zonale  
de la Police aux Frontières de la Zone Sud  
Direction Départementale des Bouches- du-  
Rhône



Direction Zonale de la Police aux Frontières de la Zone Sud

RAA

---

**Arrêté du 11 juillet 2013 portant subdélégation de signature  
aux agents de la direction zonale de la police aux frontières de la zone sud, direction  
départementale des Bouches-du-Rhône**

---

**Le directeur zonal de la police aux frontières de la zone sud  
Directeur départemental de la police aux frontières des Bouches-du-Rhône**

Vu la loi organique n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret N° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992, modifié, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret N° 2002-24 du 3 janvier 2002, relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

Vu le décret N° 2002-1026 du 31 juillet 2002, relatif à certaines mesures de sûreté et de sécurité du transport aérien et modifiant le code de l'aviation civile ;

Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret N° 2012-832 du 29 juin 2012 relatif de la sûreté de l'aviation civile ;

Vu le décret N° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013, portant nomination de Monsieur Michel CADOT, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel N° 822 du 4 octobre 2012 , nommant Monsieur Thierry ASSANELLI, directeur zonal de la police aux frontières de la zone sud et directeur départemental de la police aux frontières des Bouches-du-Rhône en résidence à Marseille ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2013189-0034 du 8 juillet 2013 , portant délégation de signature à Monsieur Thierry ASSANELLI , directeur zonal de la police aux frontières de la zone sud et directeur départemental de la police aux frontières des Bouches-du-Rhône ;

## A R R E T E

**Article 1** : dans le cadre des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 février 2013 portant délégation de signature à M. Thierry ASSANELLI, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, la délégation qui lui est conférée sera exercée par :

- Mme Marjorie GHIZOLI, directeur zonal adjoint de la police aux frontières zone sud
- Mme Delphine RICHARD, commissaire de police, chef du service de la police aux frontières Marseille-Provence
- Mme Patricia FERRERO-ZAIDI, commandant emploi fonctionnel de police
- M. Marc BEAURAIN, brigadier-chef de police
- M. Franck PICO, brigadier-chef de police
- Mme Patricia BLAISE, brigadier-chef de police
- M. Jean-Marc BERDAH, brigadier de police
- M. Stéphane BALUCANTI, gardien de la paix
  - Mme Marie-Ange BALAGUER, gardien de la paix
  - M. Marc JANIN, gardien de la paix
  
- pour l'instruction des dossiers et la délivrance, le retrait ou le refus des habilitations permettant l'accès en zone réservée de l'aéroport de Marseille- Provence prévues par l'article L6342-3 du Code des transports et l'article R213-3-1 du Code de l'aviation civile, sus-visés,
- pour la saisine de la commission de sûreté de l'aérodrome de Marseille-Provence ou de son délégué permanent.

**Article 2** : l'arrêté N° 201302-0003 du 12 avril 2013 est abrogé.

**Article 3** : le directeur zonal de la police aux frontières de la zone sud, directeur départemental de la police aux frontières des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille le, 11 juillet 2013

Pour le Préfet,  
Le directeur zonal de la police aux  
frontières de la zone sud, directeur  
départemental des Bouches-du-Rhône

Thierry ASSANELLI





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2013198-0001**

**signé par Pour le Préfet, le Directeur de l' Administration Générale  
le 17 Juillet 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale  
Bureau des Activités Professionnelles Réglementées**

Arrêté modificatif portant habilitation de la société dénommée «LE TRANSPORT FUNERAIRE » sous le sigle et nom commercial « LTF SA » sise à AIX- EN- PROVENCE (13090) dans le domaine funéraire, du 17/07/2013



## PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE  
BUREAU DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES  
REGLEMENTEES  
DAG/BAPR/FUN/2013/49

---

**Arrêté modificatif portant habilitation de la société dénommée  
«LE TRANSPORT FUNERAIRE » sous le sigle et nom commercial « LTF SA »  
sise à AIX-EN-PROVENCE (13090) dans le domaine funéraire, du 17/07/2013**

---

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), (notamment les articles L2223-19 et L2223-23) ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret susvisé ;

Vu l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 13 mai 2008 modifié, portant habilitation sous le n° 08/13/54 de la société dénommée « LE TRANSPORT FUNERAIRE » sise 3120, route d'Avignon - Résidence Maunier à Aix-en-Provence (13090) dans le domaine funéraire, jusqu'au 12 mai 2014 ;

Vu le courrier reçu le 10 juillet 2013 de M. Olivier DEFRANCQ, Président, sollicitant l'extension des activités réalisées dans le domaine funéraire par la société susvisée ;

Considérant que M. Olivier DEFRANCQ, justifie de l'aptitude professionnelle requise par les fonctions de dirigeant dans les conditions visées à l'article D.2223-55-13 du code, l'intéressé est réputé satisfait au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à l'exigence de diplôme mentionnée à l'article L.2223-25.1 du CGCT ;

Considérant que la demande est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

## A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2008 susvisé est modifié ainsi qu'il suit : « la société dénommée « LE TRANSPORT FUNERAIRE » sous le sigle et nom commercial « LTF S.A » sise 3120, route d'Avignon - Résidence Maunier à Aix-en-Provence (13090) représentée par M. Olivier DEFRANCQ, Président est habilitée, à compter de la date du présent arrêté sous le n°08/13/54 pour exercer, sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

➤ jusqu'au 12 mai 2014 :

- organisation des obsèques
- fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- transport de corps avant mise en bière
- transport de corps après mise en bière
- fourniture de corbillards
- fourniture de voitures de deuil
- fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ».

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, le colonel commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 17/07/2013

Pour le préfet et par délégation  
Le Directeur de l'Administration Générale

Signé Anne-Marie ALESSANDRINI



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2013198-0003**

**signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général  
le 17 Juillet 2013**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Direction des Collectivités Locales , de l'Utilité Publique et de  
l'Environnement  
Bureau des Finances Locales et de l'Intercommunalité**

Arrêté portant liquidation du Syndicat Mixte de  
Gestion de la Gare Routière Marseille Saint  
Charles



PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Préfecture

Direction des collectivités locales

de l'utilité publique et de  
l'environnement

Bureau des finances locales  
et de l'intercommunalité

---

**ARRETE PORTANT LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA  
GARE ROUTIERE DE MARSEILLE SAINT CHARLES**

---

Le Préfet  
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre National du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ( CGCT ), et notamment son article L5211-25-1 et L5211-26,

VU l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2007 portant création du « Syndicat Mixte pour la gestion de la gare routière de Marseille Saint Charles »,

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2011 mettant fin à l'exercice des compétences du « Syndicat Mixte pour la Gestion de la Gare Routière de Marseille Saint Charles »,

VU les délibérations concordantes du Conseil Général des Bouches du Rhône en date du 21 juin 2013, du Conseil Régional en date du 14 octobre 2011 et de la Communauté Urbaine « Marseille Provence Métropole » en date du 21 octobre 2011,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

## ARRETE

Article 1 : Les modalités de liquidation du «Syndicat Mixte pour la Gestion de la Gare Routière de Marseille Saint Charles » sont les suivantes :

- 1) les droits et obligations du « Syndicat Mixte pour la gestion de la gare routière de Marseille Saint Charles» sont repris par la communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole ,
- 2) Le bilan définitif est dévolu à la communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole,

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

Le Président du « Syndicat Mixte pour la gestion de la gare routière de Marseille Saint Charles»,

Le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône,

Le Président du Conseil Régional de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,

Le Président de la Communauté Urbaine « Marseille Provence Métropole » ,

et l'Administrateur Général des Finances Publiques, Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence Alpes Côtes d' Azur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 17 JUL. 2013

**Pour le Préfet  
Le secrétaire Général**



**Louis LAUGIER**



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Autre**

**signé par Autre signataire  
le 01 Juillet 2013**

**Les autres Directions Régionales  
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature de la trésorerie des  
PENNES MIRABEAU au 1er juillet 2013.



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DES BOUCHES DU RHONE

16, Rue Borde  
13 357 Marseille Cedex 20

Le comptable, responsable de la trésorerie des PENNES MIRABEAU

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. VALERO Nicolas, inspecteur des Finances publiques, adjoint au comptable chargé de la trésorerie des PENNES MIRABEAU, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 600 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2** - En cas d'empêchement ou d'absence du comptable responsable de la trésorerie des PENNES MIRABEAU et de l'adjoint au comptable, délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
BAINVEL Joëlle	Contrôleur Principal	1 000	3 mois	10 000
SABATIER Véronique	Contrôleur Principal	1 000	3 mois	10 000
BIECHY Pascale	Contrôleur	1 000	3 mois	10 000

**Article 3 -** Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
BIECHY Pascale	Contrôleur	1 000	3 mois	10 000
SIGNORET Patricia	Agent Adm Principal	200	3 mois	2 000
GENOVESIO Isabelle	Agent Adm Principal	200	3 mois	2 000

**Article 4 -** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

A Les Pennes Mirabeau, le 01/07/2013

Le comptable,

Signé Ghislaine LONGERE